

bastida archevêque de Mexico, Salas, titulaire et J. B. Ormachea et Pavon, suppléants.

L'absence de l'archevêque Labastida fit qu'en réalité il se forma un triumvirat composé des généraux Almonte, Salas et de l'évêque J. B. Ormachea.

La commission envoyée à Maximilien n'eut pas d'abord tout le succès qu'elle espérait.

Ce prince déclara qu'il n'accepterait pas la couronne qu'on lui offrait, si le choix de l'assemblée des notables n'était pas confirmé par le vote populaire. La régence dut en conséquence convoquer les électeurs, et les troupes françaises marchèrent vers l'intérieur du pays pour battre le gouvernement juariste dans ses derniers retranchements.



CHAP. II.

Régence.

Décrets de Juarez de S. Luis Potosi — Loi du 16 août 1863 — Ses conséquences — Nécessité de renvoyer les employés dans leurs foyers — Décrets de la régence — Conduite politique du général Forey — Il est nommé maréchal et fait retour en France — Évasion des généraux prisonniers — Formation du ministère de Juarez à Saint Luis Potosi — Uraga — Mort de Comonfort — Miramon à Bronswille — Lettre de Doblado à Miramon — Arrivée du général à Cerro Prieto — Poursuivi par Escobedo, il se réfugie à Mexico — Il reconnaît l'Empire — Marche de l'armée française à l'intérieur du pays — Juarez abandonne S. Luis Potosi et transporte le siège de son gouvernement au Saltillo — Mejia occupe S. Luis Potosi — Il est attaqué par Negrete — Marquez défend Morelia — Miramon se rend à Guadalajara — Ses désagréments avec Bazaine — Il renonce à son commandement — La police le surveille — Bataille de Matehuala — Pronunciamento de Vidaurri et de Quiroga — Maximilien accepte la couronne — Son arrivée à Mexico

Juarez, en abandonnant la capitale de la république, transporta à S. Luis Potosi le siège du gouvernement présidentiel.

Il lança de cette ville plusieurs décrets importants dont le but était d'abattre le pouvoir de l'intervention. Nous citerons entre autres comme le plus important celui du 16 août 1863 par lequel il ordonnait la confiscation des biens de tous ceux qui prendraient une part quelconque, directe ou indirecte, à l'intervention française et au nouvel ordre de choses.

Une conséquence de cette loi fut qu'un grand nombre d'habitants pacifiques de la République, énormément d'employés et de simples particuliers, se rendissent auprès du gouvernement de Juarez de crainte d'encourir les peines édictées par les décrets.

Ce nombre extraordinaire d'employés causa bientôt de telles dépenses au gouvernement de Juarez, qu'il se vit obligé d'y porter remède. A cet effet, par une circulaire du ministre des finances, il fit remettre une somme de 125 francs à chacun d'eux, et autorisa tout le monde à se rendre où mieux lui semblerait, même dans les places occupées par l'intervention. C'est ainsi que purent rentrer à Mexico, outre les employés et les simples particuliers, bon nombre de personnes qui appartenaient au parti libéral.

En même temps que ceci se passait à S. Luis Potosi, le gouvernement de la régence édictait des lois semblables.

Elle donna d'abord toutes les places vacantes dans l'administration, par le départ de Juarez, à ceux qui les avaient occupées lors du gouvernement de Miramon.

Elle faisait confisquer les biens de ceux qui suivaient Juarez et créait des cours martiales françaises pour juger les délits politiques et les brigands qui infestaient les grands chemins.

Bientôt Mexico fut attristé par un douloureux spectacle.

Un groupe de personnes appartenant au parti libéral furent arrachées à leurs foyers et enfermées au château de S. Juan de Ulua. Parmi celles-ci se trouvèrent MM. Paino, Castillo Velasco, Ausa, Rio et Cipriani. La fièvre jaune enlevait quelques jours après M. Florencio Castillo Velasco.

Mais les habitants de Mexico allaient souffrir de nouvelles vexations.

Le quartier général donna aux officiers de l'armée française des billets de logement dans les meilleures maisons de la ville et quoique beaucoup de ceux-ci gardassent les convenances

exigées par l'éducation et la civilisation de cette armée, d'autres commirent des fautes qui blessèrent profondément la société mexicaine.

La conduite essentiellement conservatrice du général Forey et des actes tels que de sortir en tête des processions, rétablies dans la ville, de défendre l'exécution des lois de réforme, déplurent au cabinet des Tuileries, qui sous prétexte de lui donner le bâton de maréchal, le rappela en France et nomma Bazaine chef du corps expéditionnaire.

Les généraux Gonzales Ortega, Patoni, la Llave, Escobedo et d'autres chefs, faits prisonniers à Puebla, furent envoyés en France, mais ayant réussi à s'évader à Orizava, ils rejoignirent le quartier général de Juarez à S. Luis Potosi.

Negrete, Berriozabal et Porfirio Diaz, qui n'étaient pas tombés dans les mains de l'armée française, commencèrent à organiser les troupes qui plus tard devaient combattre l'empire.

Juarez forma un nouveau cabinet en nommant M. Manuel Doblado aux affaires étrangères; aux travaux publics M. J. Teran; à la guerre, le général Comonfort; à la justice, M. S. Lerdo de Tejada; à l'intérieur M. José Maria Iglesias, et fit sous, secrétaire des finances M. Juan Zambrano.

Le général D. José Lopez Uruga fut chargé de lever des troupes dans les états de Queretaro et de Guanajuato, parmi lesquelles se trouvait à S. Juan del Rio une brigade sous les ordres du général Porfirio Diaz.

Comonfort, qui se rendait de San Miguel el Grande à Celaya avec une petite escorte, fut attaqué dans les montagnes par des troupes appartenant au général impérialiste Mejia et laissa la vie sur le champ de bataille.

Quelques jours auparavant le général La Lave, qui se dirigeait de Guanajuato vers San Felipe avec le général Gonzales Ortega, était massacré par ses soldats et Ortega n'échappa à la mort que grâce à la vitesse de son cheval.

Pendant que le gouvernement de Juarez s'établissait à San Luis Potosi, Miramon se rendait à Bronswille accompagné des généraux Cobos et Benavides et du colonel Casimiro Acebal.

Doblado lui dirigea la lettre suivante :

“ S. Luis Potosi, 19 juin 1863.

“ M^r. le général D. Miguel Miramon. — Bronswille. „

“ Monsieur le général,

“ Monsieur le licencié D. Joaquin Alcalde a la bonté de se charger pour vous d'une commission importante.

“ Les liens de l'ancienne et bonne amitié qui vous unissent, me donnent lieu à penser que vous le recevrez favorablement et que vous serez convaincu, que tout ce qu'il vous offrira en mon nom et en celui de M. Juarez, auprès duquel j'userai de toute mon influence pour lui faire accepter un accommodement, tsera scrupuleusement observé.

“ M^r Alcalde vous mettra lui-même au courant des conditions générales pour une entente. Suivant ma façon de voir, et je crois, au fond, que nous ne différons pas beaucoup dans nos jugements, la situation est tellement claire, qu'il se trouvera difficilement quelqu'un qui puisse la considérer autrement.

“ Je ne vous propose rien qui ne soit en rapport avec la haute position que vous avez occupé et je n'ai pour but que l'indépendance et l'honneur de la République.

“ C'est dans cette persuasion que je me suis décidé à vous écrire pour la première fois, quoique des amis communs vous aient déjà parlé en mon nom dans une autre occasion.

“ Je vous prie de correspondre à l'appel que je vous fais et soyez persuadé, que vous ne trouverez en moi qu'un admirateur de votre courage et un ami dévoué.

“ MANUEL DOBLADO. „

Malheureusement la mort prématurée de sa femme empêcha M. Alcalde de remettre personnellement à Miramon la lettre que nous venons de citer.

Le général en la recevant se crut suffisamment autorisé pour envoyer sa femme et ses enfants à l'*hacienda* de Cerro Prieto, à peu de distance de San Luis Potosi, propriété de M^r Romualdo Fagoaga son beau-frère, qui se trouve.

Peu de temps après il s'y rendit lui-même accompagné du colonel Acebal, pour ouvrir les conférences en vue de l'arrangement qui lui était proposé par Doblado.

Il franchit avec les plus grandes difficultés par de mauvais chemins et entouré d'ennemis les 864 km. qui séparent Bronswille de Cerro Prieto, et lorsqu'il y arriva, il vit avec surprise que sa famille venait d'en être expulsée par un ordre arbitraire du général Francisco Alcalde gouverneur de l'État de San Luis.

Malgré cela et toujours en vue d'une conférence avec Doblado, il était décidé à y séjourner, lorsqu'il apprit que le général Escobedo à la tête de 1000 hommes venait à sa recherche avec ordre de Juarez de s'emparer de sa personne et de le passer immédiatement par les armes.

Ceci l'obligea à reprendre sa marche sur Mexico, où il arriva le 28 juillet 1863.

Escobedo arriva à Cerro Prieto le lendemain du départ de Miramon et il y fit des perquisitions minutieuses de même qu'aux *haciendas* de S. Martin et de Cieneguillas qui se trouvent dans les environs.

Dès le lendemain de son arrivée à Mexico, le maréchal Forey lui rendit visite cherchant à le gagner à la cause de la régence. Miramon ne promit rien. Le maréchal insista auprès de lui Maximilien serait nommé empereur du Mexique, il serait appuyé pendant quelques années par la légion étrangère alors que l'armée française aurait déjà abandonné le Mexique et le nouveau gouvernement serait essentiellement national.

Ce programme se trouvait développé dans les articles suivants :¹

“ Art. 1. Les troupes françaises qui se trouvent au Mexique seront réduites le plus tôt possible au chiffre de 25,000 hommes, y compris la légion étrangère. Ce corps, pour sauvegarder les intérêts qui ont motivé l'intervention, restera temporairement au Mexique dans les conditions réglées par les articles suivants.

“ Art. 2. Les troupes françaises évacueront le Mexique au fur et à mesure que S. M. l'empereur du Mexique pourra organiser les troupes nécessaires pour les remplacer.

“ Art. 3. La légion étrangère au service de la France composée de 8,000 hommes demeurera néanmoins encore pendant six années au Mexique après que toutes les autres forces françaises auront été rappelées conformément à l'art. 2. A partir de ce moment la dite légion étrangère passera au service et à la solde du gouvernement mexicain. Le gouvernement mexicain se réserve la faculté d'abrèger la durée de l'emploi au Mexique de la légion étrangère.

“ Art. 10. L'indemnité à payer à la France par le gouvernement mexicain pour dépenses de solde, nourriture et entretien des troupes du corps d'armée, à partir du 1^{er} juillet 1864, demeure taxée à la somme de 1,000 franc par homme et par an „

Enfin le maréchal Forey lui fit comprendre que si ces raisons ne pouvaient l'engager à prendre service dans les troupes impériales, il se trouverait dans la nécessité de l'expulser.

Miramón se trouvait alors dans une situation fort difficile ; ses faibles ressources pécuniaires avaient été épuisées par trois années d'exil et c'était encore l'exil qui se préparait.

Ces circonstances l'engagèrent à prendre parti pour un gouvernement qui se présentait comme devant avoir bientôt un caractère national.

¹ Convention de Miramar projetée entre Napoléon III et l'archiduc Maximilien.

La haine que lui avait voué Juárez, qui voyait en lui un homme populaire au Mexique et un compétiteur sérieux qui pouvait lui porter ombrage, l'avait exclu de toutes les amnisties. Escobedo l'avait traqué pour le mettre à mort, Cobos avait été trompé et fusillé et M^{me} Miramón même avait été expulsée du territoire occupé par les républicains.

Mais si, malgré ces circonstances, à notre avis, Miramón eut peut-être le tort de reconnaître et de servir le gouvernement de la Régence, nous n'en réprouvons pas moins énergiquement la qualification de traître que lui infligea le parti juariste.

“ Un peuple abandonné de fait par son gouvernement, cesse d'être sous sa juridiction pendant son état de séparation, „ a dit le jurisconsulte Reinoso.

Or considérons ce qu'était le Mexique à cette époque.

Juárez après être resté six mois à San Luis Potosi et après avoir résidé en plusieurs endroits, fixa le siège de son gouvernement à Paso del Norte, village insignifiant, situé sur le rio Bravo.

A San Luis déjà, le président était en contradiction avec lui-même : il déclarait rebelles ceux-là même qui vivaient paisiblement sur le territoire occupé par les troupes de l'intervention et il y envoyait son ministre Higinio Nuñez et tous les employés qui l'avaient suivi dans ses pérégrinations.

D'un autre côté Juárez payait au gouvernement de la Régence les impôts qui provenaient des immeubles qu'il possédait à Mexico.

Enfin le gouvernement de Maximilien fut accepté par la très grande majorité du pays et les *immaculés* bien comptés, se trouvaient être au nombre de vingt-deux.

Tous les hommes éminents du parti conservateur l'avaient reconnu, à de rares exceptions près : dans l'ordre civil, M. M. les licenciés Muñoz Ledo et Zagaceta, anciens ministres de Miramón et les colonels Manuel Gonzalez, F. Carreon, José Montecinos et Ignacio Alatorre dans l'ordre militaire.

Les hommes les plus influents du parti libéral avaient accepté l'empire et le servaient : nous citerons M. M. Fernando Ramirez, Pedro Escudero y Echanove, J. M. Cortés Esparza, Manuel Siliceo, José Linares, Manuel Ortiz de Montellano, Luis Mendez, José Higinio Nuñez, Manuel Dublan, Manuel Ruiz, etc. etc. Parmi les soldats, la plus grande partie des prisonniers de Puebla, tels que le général J. M. Gonzalez Mendoza, commandant en second durant le siège de Puebla, le général L. Uruga, ancien général en chef de l'armée juariste, les généraux Camaño, Parrodi, Ampudia, Ramon Iglesias et beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer.

Le Mexique était donc occupé presque en entier par les troupes de l'intervention, les hommes les plus avancés du parti libéral reconnaissaient le gouvernement et nous avons dit que les troupes de la légion étrangère et des légions autrichiennes et belges amenées par Maximilien devaient entrer au service exclusif du Mexique.

Peut-on dans ce cas considérer comme traître celui qui se soumettait à cet état de choses et prenait un service passif dans le gouvernement qu'il trouvait ainsi constitué ?

Evidemment non.

La majorité de la nation se composait-elle de coupables ?

Vatel, l'éminent professeur de droit international, étudie cette question et s'exprime en ces termes : " Il est absolument nécessaire de considérer les deux partis, comme formant par la suite, ou au moins pendant quelque temps, deux corps séparés ou deux peuples différents, et malgré que l'un d'eux soit coupable de la rupture de l'unité de l'État par son opposition à l'autorité légitime, ils n'en sont pas moins divisés de fait. Qui pourra juger et décider de quel côté est la rébellion ou la justice ?

" Il n'y a pas d'autorité qui leur soit commune sur la terre et par conséquent ils se trouvent dans le cas de deux

nations qui sont en contestation et qui ne pouvant conclure un arrangement en viennent aux armes.

" Dans ce cas, il est évident que les lois ordinaires de la guerre, ces maximes d'humanité, de modération, de droiture et d'honnêteté que nous avons exposées, doivent être observées par les deux partis dans les guerres civiles. Les mêmes raisons qui entraînent leur application d'État à État, les font aussi nécessaires ou plus encore dans le cas malheureux où deux partis obstinés ensanglantent leur commune patrie. "

Ces doctrines ont été appliquées à maintes reprises et l'histoire nous en offre plusieurs exemples.

En France, lorsque Henri IV combattait dans les guerres de religion qui affectèrent tant ce pays, il avait pour auxiliaire une légion anglaise, et après avoir vaincu ses ennemis, jamais personne n'a accusé de trahison ce roi illustre, dont les cendres gisaient dans la basilique de S. Denis.

Lorsque les Espagnols se divisèrent dans la guerre de succession, le parti *crístino* fit appel à une légion anglaise acceptée par des hommes tels qu'Espartero, Narvaez et Prim et ceux-ci n'ont jamais été qualifiés de traîtres.

Quelque temps auparavant et lorsque le trône de Ferdinand VII était en péril, le duc d'Angoulême appuyait avec des troupes françaises le monarque espagnol sans que celui-ci eût été en butte à de telles accusations.

Enfin au Mexique même, quand M. Zarco défendait Juarez de l'accusation de trahison portée contre ce dernier par le député Aguirre, il se montrait partisan d'avoir recours aux troupes étrangères dans une guerre civile. Il s'exprimait en ces termes :

" Beaucoup de chefs militaires déclaraient que l'engagement de volontaires étrangers était nécessaire, d'autres voulaient qu'il vint non seulement des troupes, mais aussi des officiers; M. Lerdo de Tejada et le gouverneur Zamora partageaient ces idées, qui, nous le disons franchement, (car nous ne craignons pas la responsabilité de nos opinions) étaient les nôtres en ces douloureuses circonstances. "